

Le Premier ministre,
Modibo KEITA

Le ministre des Maliens de l'Extérieur,
ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration
africaine et de la Coopération internationale par intérim,
Abdramane SYLLA

Le ministre de l'Energie et de l'Eau,
Mamadou Frankaly KEITA

Le ministre de l'Aménagement du Territoire
et de la Population,
Cheickna Seydi Ahamady DIAWARA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Mamadou Igor DIARRA

ORDONNANCE N°2015-028/P-RMDU 23 SEPTEMBRE
2015 AUTORISANT LA RATIFICATION DU
PROTOCOLE ADDITIONNEL DE NAGOYA-KUALA
LUMPUR SUR LA RESPONSABILITE ET LA
REPARATION, RELATIF AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES, ADOPTE PAR LA
CONFERENCE DES PARTIES REUNIES A NAGOYA
(JAPON), LE 15 OCTOBRE 2010

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2015-034/P-RM du 16 juillet 2015 autorisant le
Gouvernement à prendre certaines mesures par
ordonnance ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2015-0004/P-RM du 10 janvier 2015 portant
nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2015-0073/P-RM du 13 février 2015 fixant les
intérim des membres du Gouvernement ;

La Cour suprême entendue,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

ORDONNE :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification du Protocole
additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité
et la réparation, relatif au Protocole de Cartagena sur la
prévention des risques biotechnologiques, adopté par la
Conférence des Parties réunies à Nagoya (Japon), le 15
octobre 2010.

Article 2 : La présente ordonnance sera enregistrée et
publiée au Journal officiel.

Bamako, le 23 septembre 2015

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,
Modibo KEITA

Le ministre des Maliens de l'Extérieur,
ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration
africaine et de la Coopération internationale par intérim,
Abdramane SYLLA

Le ministre du Développement rural,
Bokary TRETA

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique,
Ousmane KONE

Le ministre de l'Environnement, de l'Eau
et de l'Assainissement,
Mohamed AGERLAF

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme,
Garde des Sceaux,
Mahamadou DIARRA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Mamadou Igor DIARRA

ORDONNANCE N°2015-029/P-RM DU 23 SEPTEMBRE
2015 AUTORISANT LA RATIFICATION DU PROTOCOLE
N°29, RELATIF A LA CONVENTION SUR LE TRAVAIL
FORCE DE 1930, ADOPTE LE 11 JUIN 2014 A GENEVE,
PAR LA 103^{EME} SESSION DE LA CONFERENCE
INTERNATIONALE DU TRAVAIL (CIT)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2015-034/P-RM du 16 juillet 2015 autorisant le
Gouvernement à prendre certaines mesures par
ordonnance ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2015-0004/P-RM du 10 janvier 2015 portant
nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2015-0073/P-RM du 13 février 2015 fixant les
intérim des membres du Gouvernement ;